Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

Code de vie de l'école St-Isidore

(5e à 12e)

À l'école St-Isidore, notre mission est d'accompagner nos élèves dans leur cheminement en visant leur plein potentiel.

Pour accomplir notre mission, nous avons un code de vie qui reflète nos attentes.

Il est attendu que les élèves :

- parlent en français à l'école, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur et lors des sorties éducatives et sportives;
- fournissent l'effort nécessaire à leur réussite scolaire;
- apportent en salle de classe leur matériel scolaire;
- demandent de l'aide au besoin;
- complètent leurs devoirs à temps et avec soin;
- démontrent de l'ouverture aux autres et partagent leur opinion de façon respectueuse;
- utilisent un vocabulaire et un langage non verbal respectueux;
- soient à l'écoute des autres;
- se respectent et respectent les autres dans leurs différences;
- comprennent le principe de *tolérance zéro* en ce qui a trait à la violence physique, verbale et psychologique, ainsi que l'intimidation;
- portent des vêtements appropriés au contexte scolaire.

À ce sujet :

- *Tous les vêtements comportant des messages violents, discriminatoires, offensants ou faisant la promotion de l'alcool ou de la drogue sont interdits;*
- *Des vêtements et des souliers appropriés et sécuritaires pour la pratique des activités sportives sont de rigueur.**

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

**L'élève sera prié de se changer si sa tenue n'est pas conforme aux attentes.*

— Utilisent les appareils électroniques de manière responsable.

À ce sujet :

- Les élèves de la prématernelle à la 8e année n'ont pas la permission d'avoir des appareils électroniques à l'école;
- Les élèves de la 9e à la 12e année peuvent avoir des appareils électroniques sous les conditions suivantes :
    - Leur téléphone ou tout autre appareil électronique sera rangé et mis en mode *silencieux* pendant les cours. Ils peuvent également le déposer dans le panier prévu à cette fin dans les salles de classe;
    - Pendant les pauses, les élèves sont encouragés à socialiser avec leurs pairs ou à faire de l'activité physique dans le gymnase. Si un élève décide d'utiliser un appareil électronique, il est entendu qu'il ne diffusera ni photos ni vidéos dans les médias sociaux, qu'il n'écoutera pas de vidéos ou de musique inappropriés et qu'il ne jouera pas à des jeux violents ou inappropriés;
    - Le cellulaire ne devrait pas être utilisé pour contacter les parents en cas de maladie de l'élève. S'ils ont besoin de contacter leurs parents, ils devraient en discuter avec un membre du personnel.

— Les élèves de la 9e à la 12e année sont autorisés à quitter l'école pendant l'heure de midi. Ils doivent signaler leur départ et leur destination au secrétariat.

Le non-respect du présent *code de vie* peut entraîner les conséquences suivantes :

- discussion de l'importance du respect du code de vie;
- avertissement;
- confiscation du cellulaire qui sera conservé au secrétariat;
- communication avec les parents;
- communication avec la direction de l'école;
- retrait en cas de situation dangereuse ou nuisible à l'apprentissage;
- proximité d'un adulte pour s'assurer de la sécurité de l'élève;
- retrait de la salle de classe;
- possibilité de suspension.

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

Politique des devoirs et des leçons

Rôle de l'élève

Il est attendu que l'élève doit :

- s'assurer d'apporter à la maison tout le matériel dont il a besoin pour bien compléter ses devoirs et ses travaux (dictionnaires, notes, cahier, manuel, etc.);
- avertir l'enseignant au préalable, s'il sait qu'il ne pourra pas compléter ses devoirs à temps;
- compléter ses devoirs avec soin;
- s'assurer de comprendre les exigences et prendre note des dates de remise. Si ces éléments ne sont pas clairs, l'élève doit s'informer auprès de l'enseignant concerné ou de l'un de ses pairs. Il est de la responsabilité de l'élève de s'assurer de l'importance de bien comprendre toutes les directives;
- planifier et gérer son temps. S'il occupe un emploi, il doit organiser son horaire de façon à accorder la priorité à ses études, ses devoirs et ses projets;
- se trouver un endroit propice pour compléter ses devoirs;
- se rattraper dans son travail suite à une absence;
- s'entendre avec ses enseignants sur les modalités des travaux à accomplir s'il doit s'absenter pour une période prolongée;
- informer son enseignant s'il éprouve des difficultés avec ses devoirs ou avec la matière;
- s'assurer de reprendre les tests ou quiz, les devoirs ou les travaux manqués;
- se présenter en récupération pour exécuter ses travaux quand ceux-ci sont en retard ou incomplets.

Rôle de l'enseignant

Il est attendu que l'enseignant doit :

- expliquer clairement les attentes et l'évaluation des devoirs et travaux;
- enseigner la matière avant de l'exiger en devoir;
- partager clairement ses directives et s'assurer qu'elles sont comprises par les élèves;
- récupérer et corriger les devoirs (les travaux formatifs sont exigés, mais pas nécessairement ramassés et corrigés; ils sont plutôt révisés en classe. Les devoirs et les travaux sommatifs sont toujours corrigés et notés);
- permettre aux élèves et aux parents de contacter l'enseignant pour fournir des clarifications au sujet des devoirs ou des travaux;

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

- partager avec les parents concernés les mesures d'exception ou de possibles dérogations à certains devoirs ou travaux scolaires.

Rôle du parent

Il est attendu que les parents doivent :

- s'assurer d'avoir lu le *Guide des parents - École St-Isidore*;
- s'assurer que leurs enfants sont présents en classe. En cas d'absence, les parents doivent s'assurer que les devoirs sont complétés en vue des prochains cours;
- contacter les enseignants de leurs enfants dans le cas d'une absence prolongée;
- s'assurer de mettre à la disposition de leurs enfants un lieu propice à la concentration et au calme nécessaires pour des études et des devoirs bien faits. (Il est important de vérifier si les enfants sont à la tâche.)
- s'assurer que leurs enfants accomplissent leurs tâches scolaires;
- vérifier les travaux rapportés à la maison et exiger des efforts et une qualité.

Procédure en cas de travaux en retard

1. Si un élève n'a pas remis un travail à la date prévue, l'enseignant l'informe de son retard. À ce point, l'enseignant pourra utiliser son jugement professionnel pour décider s'il doit en informer le parent et s'il sera exigé de l'élève qu'il travaille avec l'enseignant pour effectuer ledit travail.*

   *À noter : un travail n'est pas considéré «complété» s'il n'a pas été remis à l'enseignant.

2. Il est possible que l'élève ne participe pas à certaines activités à l'école jusqu'à ce que soient accomplies les mises à jour exigées.

3. Une rencontre avec la direction et l'équipe-école pourrait également être exigée.

Procédure en cas d'objets perdus ou endommagés

Une facture sera envoyée pour tout livre, manuel, équipement sportif ou gilet non retourné ou endommagé au point de ne plus pouvoir être réutilisé. Si le matériel est retrouvé et retourné avant la fin de l'année scolaire, la facture sera annulée. Dans le cas contraire, les frais de remplacement devront être acquittés.

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

Nous vous remercions de votre appui dans la poursuite de notre but de créer un lieu d'apprentissage accueillant et sécuritaire pour nos élèves.

J'ai lu le présent document et je m'engage à respecter le *Code de vie* de l'école St-Isidore.

Signature de l'élève	Année scolaire
Signature de l'élève	Année scolaire
Signature de l'élève	Année scolaire

Signature d'un parent ou tuteur

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

At École St-Isidore, our mission is to support students throughout their educational journey and help them reach their full potential. To fulfill this mission, we have established a Code of Conduct that reflects our expectations.

Students are expected to:

- speak French at school, both indoors and outdoors, as well as during educational outings and sporting events;
- put forth the effort required to succeed academically;
- bring the necessary school supplies and materials to class;
- ask for help when needed;
- complete homework carefully and on time;
- be open-minded toward others and express their opinions respectfully;
- use respectful verbal and non-verbal language;
- listen to others;
- respect themselves and others, including individual differences;
- understand that there is *zero tolerance* for physical, verbal or psychological violence, as well as bullying;
- wear clothing that is appropriate for the school environment.

In this regard:

- Clothing displaying violent, discriminatory or offensive messages, or promoting alcohol or drugs, is prohibited.
- Appropriate and safe clothing and footwear must be worn when participating in physical activities.

Students will be asked to change if their clothing does not meet these expectations.

- use electronic devices responsibly.

In this regard:

- Students from prekindergarten to Grade 8 are not permitted to have electronic devices at school.
- Students in Grades 9 to 12 may have electronic devices under the following conditions:
    - Cellphones and other electronic devices must be put away and set to *silent* during class. Students may also place their devices in the designated classroom storage basket.
    - During breaks, students are encouraged to socialize with their peers or participate in physical activity in the gymnasium. If a student chooses to use an electronic device, they

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

must not share photos or videos on social media, listen to inappropriate videos or music, or play violent or inappropriate games.
    - Cellphones should not be used to contact parents or guardians when a student is ill. Students who need to contact a parent or guardian must first speak with a staff member.
- Students in Grades 9 to 12 are permitted to leave school during the lunch hour. They must notify the school office of their departure and destination.

Failure to comply with the *Code of Conduct* may result in the following consequences:

- a discussion about the importance of respecting the Code of Conduct;
- a warning;
- confiscation of a cellphone, which will be kept at the school office;
- communication with parents or guardians;
- communication with the school administration;
- removal from a situation that is dangerous or disruptive to learning;
- increased adult supervision to ensure the student's safety;
- removal from the classroom;
- possible suspension.

Homework and Study Policy

Student Responsibilities - Students are expected to:

- ensure that they bring home all the materials required to complete their homework and assignments properly, including dictionaries, notes, workbooks and textbooks;
- notify the teacher in advance if they know they will be unable to complete an assignment on time;
- complete homework carefully;
- ensure that they understand the requirements and record all due dates. If anything is unclear, students must ask the appropriate teacher or one of their peers for clarification. It is the student's responsibility to fully understand all instructions;
- plan and manage their time effectively. Students who have a job must organize their schedules so that their studies, homework and projects remain a priority;
- find an appropriate place to complete homework;
- catch up on missed work following an absence;
- make arrangements with their teachers regarding required work if they will be absent for an extended period;
- inform their teacher if they are experiencing difficulty with homework or course material;
- ensure that they complete any missed tests, quizzes, homework or assignments;
- attend designated support or catch-up sessions when work is late or incomplete.

Teacher Responsibilities - Teachers are expected to:

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

- clearly explain the expectations and assessment criteria for homework and assignments;
- teach the material before assigning it as homework;
- provide clear instructions and ensure that students understand them;
- collect and assess assigned work. Formative work is required but may not always be collected and assessed; it may instead be reviewed in class. Summative homework and assignments will always be assessed and graded;
- allow students and parents or guardians to contact them for clarification regarding homework or assignments;
- inform the parents or guardians concerned of any exceptional measures or possible accommodations related to homework or school assignments.

Parent or Guardian Responsibilities - Parents and guardians are expected to:

- read the *École St-Isidore Parent Guide*;
- ensure that their children attend class. In the event of an absence, parents or guardians must ensure that missed work is completed before the following classes;
- contact their children's teachers in the event of an extended absence;
- provide their children with a quiet environment that supports concentration and the successful completion of schoolwork and homework. It is important to ensure that children remain on task;
- ensure that their children complete their schoolwork;
- review work brought home and expect appropriate effort and quality.

Procedure for Late Assignments

1. If a student does not submit an assignment by the due date, the teacher will inform the student that the work is late. The teacher may use professional judgment to determine whether the parent or guardian should be informed and whether the student will be required to work with the teacher to complete the assignment.*

Please note that an assignment is not considered complete until it has been submitted to the teacher.

2. A student may be unable to participate in certain school activities until the required work has been completed.
3. A meeting with the principal and the school team may also be required.

Procedure for Lost or Damaged Items

An invoice will be issued for any book, textbook, sports equipment or jersey that is not returned or is damaged beyond reuse. If the item is found and returned before the end of the school year, the invoice will be cancelled. Otherwise, the replacement cost must be paid.

Conseil des écoles fransaskoises
1440, 9e Ave N., Bur. 201, Regina (SK) S4R 8B1
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com

Thank you for supporting our efforts to create a welcoming and safe learning environment for all students.

I have read this document and agree to follow the École St-Isidore *Code of Conduct*.